**Si T BénéVole**

**CONVENTION D’ENGAGEMENT**

**ENTRE LE DISPOSITIF SI T BENEVOLE ET UN PARTENAIRE**

Cette convention individuelle s’inscrit dans le cadre du dispositif Si T BénéVole.

Elle est remise à *« le partenaire………………………………………………………….. »*

Le dispositif Si T BénéVole s’engage ;

* A mettre en relation des bénévoles susceptibles de répondre à la demande de mission.
* A coopérer avec les différents partenaires de l’association : les bénéficiaires, les dirigeants, les salariés permanents, les autres bénévoles.
* A respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur.
* A respecter les obligations de réserve tant à l’intérieur qu’à l’extérieur.
* A ce que les bénévoles s’impliquent dans les missions et activités confiées.
* A faire respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d’impossibilité prévenir le responsable désigné.
* A faire un point régulier sur les missions effectuées par les bénévoles.

*« le partenaire………………………………………………… »* s’engage :

* A couvrir le bénévole par une assurance adéquate, les risques d’accidents et les incidents causés ou subits dans le cadre des missions et activités et à nous fournir l’attestation d’assurance.
* A proposer des missions et activités de bénévolat, à titre gratuit non rémunérées.
* A fournir une description détaillée des missions et activités.
* A faire un point régulier sur les missions effectuées par les bénévoles.
* A participer à une rencontre annuelle avec Si T BénéVole et les autres partenaires.

Les parties pourront arrêter leur collaboration en respectant un délai de prévenance de 15 jours.

A …. , le …

**Pour *« L’association…………….…… »* Pour *« le partenaire…………………… »***